

DIAGNOSTIC MER ET LITTORAL



13 FEVRIER 2020

Chargée de mission Mer et Littoral
Nathalie LE GAL

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction.....	3
Contexte et démarche	4
Synthèse du diagnostic	5
FICHE 1_PLAISANCE	9
FICHE 2_ACTIVITES NAUTIQUES	11
FICHE 3_INDUSTRIE NAVALE ET NAUTIQUE.....	13
FICHE 4_PECHE PROFESSIONNELLE	15
FICHE 5_CONCHYLICULTURE	17
FICHE 6_TOURISME	19
FICHE 7_EXPLOITATION DES PRODUITS DE LA MER ET FILIERES EN DEVENIR.....	21
FICHE 8_PATRIMOINE BATI ET HISTORIQUE	23
FICHE 9_FORMATION PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE	24
FICHE 10_TRANSPORT MARITIME	26
FICHE 11_ENERGIES MARINES.....	27
FICHE 12_ENVIRONNEMENT	28
FICHE 13_URBANISME.....	30
FICHE 14_AGRICULTURE LITTORALE	32
FICHE 15_GOUVERNANCE (POLITIQUE MARITIME INTEGREE)	34
Conclusion	37
SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET REFERENCES DOCUMENTAIRES	39

Introduction

Après un travail important mené en 2017 par Côtes d'Armor Développement (CAD22), pour poser un diagnostic et identifier les grands enjeux économiques et sociographiques de notre territoire, Guingamp-Paimpol Agglomération a construit son projet de territoire, établi par les élus des 57 communes et de la Communauté d'Agglomération. Il fixe les orientations stratégiques du développement de notre territoire à l'horizon 2030. Véritable feuille de route, il détermine les actions à mener en termes d'environnement, d'activité économique, d'accès aux services, de tourisme, ...

Le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération s'organise autour de cinq axes majeurs :

1. Viser l'excellence environnementale.
2. Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre.
3. Agir au service d'un développement économique audacieux, créatif et innovant.
4. Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire.
5. Favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire

Pour l'axe 3, les élus se sont engagés à soutenir l'économie productive, en priorité l'économie de la mer et de l'agriculture, en confortant la sphère productive maritime.

Le conseil d'agglomération a adopté en date du 14 novembre 2017, le diagnostic économique du territoire de l'Agglomération ainsi que ses orientations stratégiques et a autorisé le Président, à signer avec le Conseil régional de Bretagne la convention 2017-2021; l'objectif de cette convention étant de s'inscrire dans la stratégie régionale de développement économique en soutenant notamment, parmi les 7 domaines d'innovation, les activités maritimes pour une croissance bleue.

Dans ce cadre, un programme d'actions économiques pluriannuel 2017-2021 a été élaboré selon les axes stratégiques préalablement définis et a été validé en conseil d'agglomération le 27 novembre 2018.

Afin de relancer l'économie productive, l'Agglomération mise avant tout sur le secteur de l'économie maritime afin de s'appuyer sur un point fort et particulièrement représentatif de l'identité du territoire. Le programme définit en conséquence des actions dans le but de soutenir les secteurs de la pêche, de l'ostréiculture et de la plaisance et de promouvoir l'émergence de nouvelles filières (biotechnologies marines et algoculture, industrie cosmétique).

L'agglomération souhaite faire de la mer un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi.

Contexte et démarche

Dans ce cadre, le Président de l'agglomération a créé en 2019 une mission pour une durée d'un an aux fins de réaliser le diagnostic territorial des acteurs et activités relevant du champ « mer et littoral ».

Ce diagnostic doit permettre de révéler le potentiel de développement des activités actuelles et futures dans l'interface terre-mer et de synthétiser et repérer les enjeux de demain.

Il doit également contribuer à l'identification des orientations stratégiques du territoire répondant à ces enjeux.

L'objet de ce rapport est donc de présenter le diagnostic territorial décliné autour de 15 champs thématiques représentatifs des activités et des acteurs de la maritimité de notre territoire :

1. Plaisance
2. Activités nautiques
3. Industrie navale et nautique
4. Pêche professionnelle
5. Conchyliculture
6. Tourisme
7. Exploitation des produits de la mer et filières en devenir
8. Patrimoine bâti et historique
9. Formation professionnelle et recherche
10. Transport maritime
11. Energies marines
12. Environnement
13. Urbanisme
14. Agriculture littorale
15. Gouvernance

Ce diagnostic établi en 2019 a vocation à être actualisé en fonction des évolutions nationales et régionales.

A la suite de ce diagnostic territorial, une stratégie Mer et Littoral de l'agglomération est à définir afin de structurer l'action de l'agglomération sur la thématique Mer et Littoral et d'affirmer le rôle de l'agglomération au sein des différentes gouvernances.

Cette stratégie sera un document d'aide à la décision et à la planification pour répondre aux enjeux identifiés à l'horizon 2030 dans la phase de diagnostic.

Outre le besoin de fonder le choix des priorités de son action, cette démarche permettra à notre agglomération de s'inscrire dans la démarche du Conseil Régional de Bretagne et de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dans le projet de territoire de l'agglomération, dans le schéma de développement économique et touristique de l'agglomération et d'être une collectivité novatrice et source de singularisation de notre territoire.

Synthèse du diagnostic

Plaisance :

Accès à la mer trop limité, difficultés d'accès aux cales, problème de sécurité et de conflits d'usage.
Difficultés pour les collectivités à gérer ses infrastructures (travaux d'investissement, coût d'entretien).
Facturer les accès à la mer ne peut se faire qu'en contrepartie d'infrastructures et de services de qualité.
Evolution des pratiques vers plus de mobilité, développement des offres de co-navigation, de location de bateaux.
Perte d'intérêt pour la pratique de la voile en raison d'un vieillissement des pratiquants.
Marché du navire d'occasion très actif.

Activités nautiques :

Fréquentation à la hausse en 2018 qui se confirme en 2019.
Diversification des activités entraînant des conflits d'usages et des besoins d'accès à la mer.
Usagers en majorité jeunes, « consommateurs de nautisme », en attente de services adaptés à leurs nouvelles pratiques.
Difficulté de recrutement pour la filière.

Pêche professionnelle :

Grande polyvalence de l'activité de la flotte.
Pêche quasi-exclusivement côtière, sur la bande des 12 miles.
Baie de Paimpol spécialisée dans les crustacées et la coquille Saint-Jacques (forte image de marque).
Flotte vieillissante (63% des navires >26 ans).
Elévation de la moyenne d'âge des armateurs individuels.

Conchyliculture :

Absence de zone ostréicole à terre (70 % des concessions sont des professionnels des autres Régions).
Amélioration fragile du classement sanitaire des zones de production conchylocoles.
Document de planification maritime obsolète (SMVM) : frein aux évolutions possibles de la filière.
Faible valorisation touristique et économique des produits de la mer.

Tourisme :

Littoral = secteur touristique reconnu, qui attire (157 527 touristes année 2018).
Un patrimoine très riche et diversifié (culturel, architectural, religieux).
Omniprésence de l'eau : vecteur d'attractivité et supports d'activités.
Saturation de la zone de l'Arcouest et du centre-ville de Paimpol en période estivale.
Enclavement routier de la partie littoral (absence de 4 voies).

Exploitation des produits de la mer et filières en devenir

Filière « algues maritimes » en expansion, la majorité de la production française se concentre en Bretagne.
Tendance à la stagnation de la production de la pisciculture marine.

Document de planification maritime obsolète (SMVM) : frein au développement et aux évolutions possibles de la filière.

Partenariat avec l'ADIT sur les filières d'excellence.

Patrimoine bâti et historique :

Riche histoire maritime : la pêche à la morue, le cabotage du lin.

Port d'intérêt patrimonial (Paimpol).

Des musées (Milmarin, musée de la Mer).

Facteur d'attractivité touristique.

Formation professionnelle et recherche

UCO de Guingamp partenaire du pôle de compétitivité Valorial (R&D de produits à base d'algues).

Licence Pro. « Culture et procédés de transformation industriels des macro-algues ».

2 lycées offrant des formations maritimes mais absence de formation initiale en cultures marines.

Absence d'adéquation réelle entre offre de formation et demande des entreprises.

Transport maritime

2 ports de commerce sur le territoire (Arcouest et Pontrieux).

2 activités prédominantes : Barge de Bréhat (3000T/an) et Vedettes de Bréhat (382 000 passagers/an).

Ports de commerce générateurs de valeur ajoutée mais contraint par le foncier.

Activités de promenades en mer en développement sur le littoral.

Industrie navale et nautique

Large tissu économique existant d'équipementiers, sous-traitants et co-traitants, de nombreux chantiers navals.

Installation d'entreprises contrainte en domaine rétro-littoral.

Difficulté à recruter de la main d'œuvre qualifiée.

Activités de construction et déconstruction facteurs d'enjeux pour l'environnement.

Energies marines :

Site de Bréhat (site expérimental de développement industriel pour prototype).

Grand projet : Parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

EMR véritable opportunité pour la diversification de la construction navale.

Perspective de développer une nouvelle filière industrielle sur le territoire.

Environnement :

S'assurer de la qualité des eaux de baignade et de la Baie de Paimpol et du Trieux.

Veiller à la cohérence des documents de planification sur le site Natura 2000.

Veiller au respect des objectifs du SAGE ATG.

Etablir un plan d'action dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicoles.

PAMM (Plan d'Action pour le Milieu Marin): volet environnemental du DSF en cours d'élaboration.

Urbanisme :

Hiérarchie des textes :

- Loi littorale modifiée par la loi ELAN,
- SCoT compatible avec le SMVM et le SRADDET,
- PLUi compatible avec le SCoT,
- Permis de construire

D'où la nécessité d'outils d'urbanisme adaptés.

Nécessité de prendre en compte les aléas littoraux dans les documents de planification.

Agriculture littoral :

130 exploitations légumes frais pour ~ 200 exploitations (serres, de plein champs).

Impact du réchauffement climatique (ressource en eau, biseau salé, intempéries ...).

Diagnostics individuels agricoles dans le cadre du Programme Grand Trieux 2020-2025.

Gouvernance :

Nécessaire révision du SMVM.

Approbation du Document Stratégique de Façade à l'horizon 2021.

Seule une politique intégrée maritime co-construite entre l'Etat et les collectivités territoriales et avec les acteurs peut réellement être en capacité d'atteindre les objectifs de la SRML (Stratégie Régionale Mer et Littoral).

Synthèse de l'analyse AFOM :

ATOUTS

Présence d'une coopérative maritime sur le territoire
Ports de Loguivy et de Pors Even enregistrent les plus grands tonnages débarqués du quartier maritime
Une forte image de marque de la pêche en Baie de Paimpol (crustacés, coquilles)
Le secteur de Paimpol est le plus grand centre de production d'huîtres de Bretagne Nord
Ouverture d'une formation sur l'algoculture à Guingamp
De nombreux infrastructures de mise à l'eau, des ports de plaisance, 4 centres nautiques
Une trentaine de manifestation nautiques/an
Activité de la zone de réparation navale de Paimpol en progression
Large tissu économique d'équipementiers, sous-traitants et co-traitants
Présence d'établissements d'enseignement maritime sur le territoire
Le Trieux facteur de lien Terre/mer
Un site majeur Paimpol-Bréhat
Omniprésence de l'eau, vecteur d'attractivité et supports d'activités
Un patrimoine très riche et diversifié
Des espaces portuaires identitaires
2 ports de commerce présents sur le territoire
Le site hydrolien EDF de Bréhat
Le grand projet du parc éolien de Saint-Brieuc
Un programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau
Le secteur de la valorisation/transformation des algues est en plein essor
Un littoral attractif : le tourisme 2nd secteur d'activités économique du département

FAIBLESSE

Absence de criée sur le territoire
Une flotte de navire vieillissante
Des armateurs individuels âgés
Absence de reconnaissance du territoire comme producteur d'huîtres
Absence d'offre de formation sur les cultures marines sur le territoire
Absence de zone maréicole sur le secteur de la Baie de Paimpol
Des difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée
L'installation d'entreprises contrainte en domaine rétro-littoral
Absence d'adéquation entre offre de formation et certains besoins des entreprises
Une circulation en partie littoral enclavée
Un manque de valorisation touristique de certains sites
Spécialisation de l'activité portuaire
Un site très localisé et relativement limité
Fragilité du classement sanitaire de la qualité des eaux (Baie de Paimpol et Trieux)
Des activités économiques sensibles à la qualité de l'eau
Une pêche spécialisée dépendante de la ressource (crustacés et coquilles Saint-Jacques)
Une saturation en période estivale de la zone de l'Arcouest et du centre-ville de Paimpol
De possibles conflits d'usage en lien avec les besoins d'accès à la mer
Le SMVM document de planification maritime obsolète
La Loi littoral source de contentieux, frein au développement de nouvelles activités
La compétence de la mise en œuvre de la planification maritime interdépendante et multi-acteurs

OPPORTUNITES

Le secteur de la valorisation/transformation des algues est en plein essor
Obligation de réviser le SMVM
L'approbation du DSF (Document Stratégique de Façade) à l'horizon 2021
Un littoral attractif : le tourisme 2nd secteur d'activités économique du département
Les EMR (énergies marines renouvelables) facteur de diversification de la construction navale

MENACES

Des activités économiques sensibles à la qualité de l'eau
Une pêche spécialisée dépendante de la ressource (crustacés et coquilles Saint-Jacques)
Des difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée
La Loi littoral et le SMVM source de contentieux, frein au développement de nouvelles activités
De possibles conflits d'usage en lien avec les besoins d'accès à la mer
Nécessaire adaptation au changement climatique pour les espèces marines



FICHE 1

PLAISANCE

Description

4 ports de plaisance à échouage : Loguivy (50 places), Bréhat (204 places), Pors Even (50 places) et Bréhec (110 places)

2 ports à flots : Paimpol (330 places) et Pontrieux (170 places)

1 port à sec : Paimpol (130 places)

16 zones de mouillage (1561 places)

Cales de mise à l'eau : 92 infrastructures

Nombre de navires immatriculés > 35 000

En 2018, la flotte active en Côtes d'Armor est évaluée à 18 685 unités. Elle est composée principalement d'unités de moins de 6 m (73 %) et à moteur (69 %).

Equipements associés : 1 aire de carénage à Paimpol, pontons, anneaux

Chiffres-clés

Bretagne 1^{ère} région du top 5 du marché de l'occasion.

Côtes d'Armor :

+ de 45 zones de mouillages collectifs – 16 100 places (21% du nombre total REGION)

2556 transactions de bateaux (244 neufs et 2312 occasions)

Ports de plaisance : 44 acteurs, 74,5 emplois, 8,7 M€ de CA et 2,5 M€ de retombées indirectes

Acteurs

Centres nautiques

Cercle nautique de Paimpol

Loguivy Canot Club

Ports communaux et départementaux

Association des plaisanciers

Constats

Depuis 2009 la conjoncture économique a pénalisé l'achat des bateaux neufs.

Une continuité dans la forte proportion des navires à moteur, et des unités de moins de 6 m.

Baisse de 12 % du marché de l'occasion, 5 fois supérieur au marché du neuf, il concerne également les unités de moins de 6 m (67 %) et à moteur (76 %).

En même temps qu'elle s'est démocratisée, la pratique de la plaisance s'est diversifiée vers d'autres activités avec une attirance générale pour les « sports de glisse » : kayak, paddle, aviron.

Un fort développement des unités transportables/semi-rigides : 43 % des unités neuves en 2018.

Progression des permis bateaux.

Evolution des pratiques vers plus de mobilité, développement des offres de co-navigation, de location de bateaux de particulier à particulier.

Accès à la mer trop limité, difficultés d'accès aux cales, problème de sécurité, conflits d'usages.

Perspectives d'évolution

Les perspectives de développement de la pratique des loisirs nautiques sont liées à l'amélioration des flux dans les espaces portuaires les plus attractifs (gestion dynamique des places, complémentarité entre ports, stockage) et sur les cales de mise à l'eau.

L'aménagement de sites pour le stationnement à terre des unités est également à rechercher.

Plusieurs pistes sont à explorer :

Réalisation d'un schéma des équipements (aires de carénage, grutage, cales de mise à l'eau) ;

Faciliter l'apprentissage de la prise en charge d'une unité de plaisance ;

Organiser un évènement nautique autour de la plaisance (de type salon nautique) ;

Développer les services nautiques aux plaisanciers (équipements portuaires, accompagner l'économie collaborative et de fonctionnalité, WIFI) ;

Faire participer les acteurs de la plaisance à la protection du milieu marin ;

Mettre en œuvre des services portuaires respectueux de l'environnement ;

Améliorer la qualité des eaux portuaires (utilisation des équipements portuaires, pratiques des usagers, label pavillon bleu, etc...) ;

Conforter l'emploi local dans la plaisance.



FICHE 2

ACTIVITES NAUTIQUES

Description

4 centres nautiques : le club nautique Pontrivien, le Centre nautique de Bréhec, le Pôle nautique Paimpol-Goëlo et le centre nautique les Albatros,
Association Les Glénans : sites de Paimpol, Coz Castel, l'Île Verte
11 prestataires (associations, entreprises)

Chiffres-clés

Côtes d'Armor :

Sports nautiques : 115 acteurs économiques, 295 emplois, 23,3 M€ CA et 9 M€ de retombées économiques indirectes
Une trentaine de manifestations nautiques par an, se déroulant entre mai et septembre

Acteurs

Centres nautiques
Associations sportives
Voiles traditionnelles sur vieux gréements
Passeur du Trieux
Vedettes de Bréhat

Constats

Diversification des activités (kayaks de mer, paddle, longe-côte, sauvetage côtier, canyoning) entraînant des conflits d'usages et des besoins d'accès à la mer.

Tendance à l'augmentation de la pratique individuelle au détriment de la pratique collective encadrée.

La filière rencontre des difficultés à recruter et à attirer des jeunes sur ces métiers.

La majorité des usagers est jeune et peu expérimentée, « consommateurs de nautisme », en attente de services adaptés à ses nouvelles pratiques et d'offres « clés en main »

Une augmentation du nombre de manifestations nautiques.

Les activités nautiques, à la fois sportives, touristiques et éducatives, sont en nette progression avec une augmentation de l'offre (hausse du chiffre d'affaire depuis 10 ans).

Perspectives d'évolution

Labelliser et moderniser les centres nautiques

Organiser les pratiques nautiques dans la bande des 300 mètres en instaurant le recours à une gouvernance locale « participative », dans un objectif de gestion harmonieuse de l'espace maritime

Aménager les espaces pour développer la pratique du nautisme léger et bord de plage

Développer les pratiques nautiques à finalités éducative et de loisirs

Sensibiliser les pratiquants à la protection du milieu marin

Développer une charte de bonne pratique pour l'organisation d'évènements nautiques

Établir une charte de bonnes pratiques entre ports de plaisance et professionnels du nautisme
Développer une « culture de la mer » comme soutien au développement de l'économie maritime (« soft power »)
S'appuyer sur les associations pour développer/former à la vie de la mer



FICHE 3

INDUSTRIE NAVALE ET NAUTIQUE

Description

Transport maritime et extraction de granulats

Constructions et réparations navales : 12 chantiers navals (construction et réparation)

Services aux navires et logistique maritime

Large tissu économique d'équipementiers, sous-traitants et co-traitants : électronique, peinture, bureaux d'étude

Chiffres-clés

Côtes d'Armor :

Industries, commerces et services : 138 acteurs économiques, 363 emplois, 44,5 M€ CA et 18 M€ de retombées économiques indirectes

90% des entreprises concernées sont des TPE et PME (moins de 10 salariés)

La zone de réparation navale de Paimpol a accueilli 313 navires en 2017, soit une progression de 12% par rapport à 2016.

Le transport de passagers vers Bréhat est stable (395 256 passagers en 2017).

Acteurs

Vedettes de Bréhat

Compagnie Armoricaine de Navigation

Breiz Marine

Charpentiers Paimpolais

Dauphin Nautic

Effinor

Seb Nautic

Accastillage diffusion Paimpol

CRAS

Nauti Services

Armor technique

Voilerie Paimpol

Men Mar

Suroit

Armor Aviron

Charpente navale « L'Atelier Bois Marine »

Coopérative maritime

Constats

Installation d'entreprises contrainte en domaine rétro-littoral (urbanisme)

Le secteur fait face à de vraies difficultés pour trouver de la main d'œuvre qualifiée malgré une forte demande

Les EMR (énergies marines renouvelables) constituent une opportunité pour la diversification de la construction navale

Loi Transition Energétique : depuis le 01/01/2019 obligation de construire une filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage

Les activités de construction, déconstruction des navires comporte des enjeux liés à l'environnement

Perspectives d'évolution

Conforter les installations existantes en domaine portuaire

Développer une culture de la mer comme soutien au développement de l'économie maritime

S'appuyer, favoriser l'innovation maritime

Développer un circuit vertueux, une économie solidaire de la construction à la déconstruction

Soutenir l'éco-conception des infrastructures et des services

Construire et dynamiser nos hinterland (zone d'influence et d'attraction économique d'un port)

Développer des pratiques respectueuses de l'environnement



FICHE 4

PECHE PROFESSIONNELLE

Description

Répartition des navires par port d'exploitation principal :

Pors Even : 26 navires

Paimpol : 3 navires

Loguivy : 16 navires

5 ports de débarquements (Locquémeau, Loguivy,

Pors-Even, Paimpol, Perros-Guirec)

1 organisation de producteurs COBRENORD

1 coopérative maritime à Paimpol

Chiffres-clés (données 2017)

Quartier maritime de Lannion-Paimpol (249 marins) :

Pêche au large	1 navires
Pêche côtière	117 navires

75% des navires pratiquent au moins 2 métiers dans l'année

Les espèces débarquées sont à forte valeur ajoutée

Le navire-moyen fait 9,3 m avec une puissance de 115 Kw et a 28 ans.

Les principales espèces débarquées sont la coquille St-Jacques (2 068 T) et l'araignée (1 149 T) pour une valeur estimée de **7 152k€**.

Loguivy de la mer et Pors Even enregistrent les plus grands tonnages débarqués du quartier maritime.

Il n'y a pas de criée sur le quartier maritime.

Acteurs

Quartier maritime de Lannion-Paimpol :

249 marins pêcheurs

90 armateurs individuels

18 entreprises de mareyage et de transformation dans le département pour 170 salariés

Viviers Dauphin

Ouest Marée

Poissonneries

Constats

Grande polyvalence de l'activité de la flotte : la majorité des bateaux pratiquent plusieurs types de pêche, complémentaire en fonction des saisons.

Pêche quasi-exclusivement côtière, sur la bande des 12 miles.

La baie de Paimpol est spécialisée dans la pêche des crustacés et de coquilles Saint-Jacques qui permet d'affirmer une forte image de marque ((présence du Comité des Pêches, d'un lycée maritime...)).

63% des navires ont plus de 26 ans.

33% des armateurs individuels ont plus de 51 ans.

Perspectives d'évolution

Trouver de nouveaux modes de financement pour renouveler la flotte vieillissante

Conforter les équipements structurants existants et développer leur complémentarité

Faciliter l'installation de nouveaux professionnels (*réussir le remplacement des armateurs individuels qui partent à la retraite*)

Améliorer les conditions de travail des professionnels
Améliorer la qualité du produit pour une forte valeur ajoutée
Permettre le développement de filières innovantes



FICHE 5

CONCHYLICULTURE

Description

La France se place au 4^e rang mondial pour la production d'huîtres, la Bretagne Nord occupant la seconde place des bassins ostréicoles et mytilicoles français. Le secteur de Paimpol est le plus grand centre de production de Bretagne Nord, qui englobe principalement le sillon du Talbert, l'estuaire du Trieux, Bréhat et la baie de Paimpol.

Chiffres-clés

Environ 10 000 T/an pour la Baie de Paimpol et les estuaires du Jaudy et du Trieux soit 10% de la production française soit respectivement 500, 130 et 160 hectares de parcs

156 entreprises conchyloles, dont 42 entreprises qui ont leur siège sur le territoire.

Parmi ces 42 entreprises, 26 pratiquent une activité d'expédition

360 salariés équivalent temps-plein

Acteurs

Comité Régional de la conchyliculture Bretagne Nord

Association Istr.com

Commission des cultures marines (Schémas départementaux des structures des exploitations de cultures marines)

Constats

70% des concessions sont des professionnels des autres Régions

Faible valorisation touristique locale des produits de la mer

Absence de reconnaissance du territoire comme producteur d'huîtres

Absence d'équipement touristique type « maison de l'huître »

Manque d'interaction entre les OT et la production aquacole

Amélioration fragile du classement sanitaire des zones de production conchyloles

Document de planification maritime obsolète (SMVM) : absence d'évolution possibles de la filière

Nouvelles modalités d'exploitation (en eaux profondes)

Absence de zone maréicole sur le secteur de la Baie de Paimpol

Perspectives d'évolution

Les objectifs majeurs de cette production sont la valorisation du produit et la pérennité de la filière de production, tout en répondant à la demande de qualité et d'information du consommateur. Dans cette continuité, il faut conforter l'émergence de nouveaux ateliers d'expédition afin d'augmenter les ventes sous l'appellation locale.

Les perspectives de développement des entreprises doivent s'orienter vers la création d'une zone maréicole sur le secteur de Paimpol proche de zones de dépôt. Le regroupement des ateliers de production permettrait de réduire les coûts d'investissement (eau de mer) et la mise en place d'une gestion collective des déchets.

Développer le réseau « route des saveurs »

Engager une démarche de labellisation des « huîtres de Paimpol »

Aménager une ou plusieurs zones marécoles

Accompagner les évolutions de production de la filière (élevage en eaux profondes et diversification)

Améliorer la connaissance sur l'origine des contaminations bactériennes de la Baie de Paimpol : établir des profils de vulnérabilité conchylicoles et de pêche à pieds professionnelles



FICHE 6

TOURISME

Description

Avec 23 millions de nuitées touristiques, 3,4 millions de visiteurs et une consommation estimée à 1 milliard d'€ en 2018, le tourisme est le 2nd secteur d'activités économique du département des Côtes d'Armor.

Chiffres-clés

43 705 lits touristiques dont 67,8% sur le secteur Paimpol/Pontrieux (top 3 des communes : Paimpol/Ploubazlanec/Plouézec)

Taxe de séjour 2018 : 258 737€ dont 80% sur Paimpol/Pontrieux.

1 million de visites sur les sites en 2018 dont 53% sur Paimpol/Pontrieux/Bréhat.

Acteurs

Vedettes de Bréhat

Abbaye de Beauport

Domaine départemental de la Roche Jagu

Les Verreries de Bréhat

Les Barques de Pontrieux

La Vapeur du Trieux

Le Passeur du Trieux

Centre Milmarin

Musée de la Mer

Lits marchands

Région

La Destination Baie de Saint-Brieuc-Paimpol-Les Caps

Conseil Départemental

Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

Constats

Le littoral : un secteur touristique reconnu, qui attire : 1^{er} critère de choix des touristes

Territoire facile d'accès : réseau routier, gares à Paimpol et Pontrieux, ligne TER

Le Trieux : jonction Nord/Sud

Des sites majeurs, portes d'entrée : Paimpol-Bréhat, la Vallée des Saints

L'OIT marque Qualité Tourisme catégorie 1

Un patrimoine très riche et diversifié (culturel, architectural, religieux)

Une complémentarité du patrimoine naturel entre la terre et la mer (maisons natures, site départemental labellisé pour ses jardins)

L'omniprésence de l'eau : vecteur d'attractivité et supports d'activités sportives

La convergence des axes au centre-ville de Paimpol en fait un point noir de la circulation sur le territoire

Une saturation de la zone de l'Arcouest l'été qui peut ponctuellement engendrer des problèmes de sécurité

La partie littorale est enclavée (absence de 4 voies)

Une absence de liaison gare-plages et vers les sites touristiques

Un manque de valorisation de certains sites

Perspectives d'évolution

Développer la filière sport nature

Développer le nautisme

Renforcer la vocation maritime du territoire

Structurer et valoriser l'offre nature avec l'eau comme fil conducteur

Améliorer l'accessibilité, les mobilités touristiques, l'itinérance

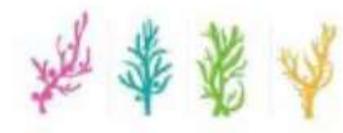
Améliorer la mise en tourisme des paysages, sites naturels et culturels des territoires

Valoriser les produits de la mer

Générer une offre touristique de sensibilisation aux milieux naturels remarquables du territoire

Développer la complémentarité de la ruralité et de la maritimité

Développer un tourisme bleu durable



FICHE 7 EXPLOITATION DES PRODUITS DE LA MER ET FILIERES EN DEVENIR

Description

La définition de l'activité d'aquaculture, donnée par la FAO, est la suivante : "Elevage d'organismes aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, plantes aquatiques, etc.). Cette activité concerne les domaines suivants :

- la conchyliculture
- la pisciculture
- l'algoculture (macro-algues et micro-algues)
- des productions aquacoles au sein de systèmes cultureux complexes intégrant plusieurs types d'élevage et d'activités ("IMTA" : Integrated Multi trophic Aquaculture)

Le secteur de la valorisation / transformation d'algue est en plein essor (marché en croissance de plus de 10% / an). Les débouchés sont en effet nombreux et sous-exploités (nutrition, santé, cosmétique, biomatériaux, bioénergie...).

Chiffres-clés

Pisciculture :

Il n'existe qu'une seule ferme marine sur le territoire, dans le Trieux. La production est estimée à 15 tonnes de truites de mer par an.

Algoculture :

1 concession expérimentale dans le Trieux de 6 hectares (CEVA), ouverte à la polyculture.

1 concession AMTI de 3 hectares pour l'élevage de poissons et d'algues.

1 entreprise dispose de 2 concessions au sud-ouest de Bréhat.

Acteurs

Entreprises conchylicoles

CRC Bretagne Nord

Syndicat Conchylicole Goëlo-Trégor

CDPMEM22

REGION

DIRM NAMO

IFREMER

SAGE ATG

Natura 2000

Pays de Guingamp (SCoT)

CEVA

AGAR

Symbiomer

Aleor

Ferme marine du Trieux

Biotech Marine

Constats

L'algoculture française avec une production de 60 tonnes annuelles cultivées seulement reste un acteur très marginal à l'échelle mondiale. La France fait cependant partie des premiers producteurs d'algues en Europe et la majorité de la production se concentre en Bretagne.

Depuis quelques années, la filière "Algues marines" est en expansion et de nombreux projets de culture des algues en eau profonde voient le jour. Grâce à ses avantages nutritionnels, l'algue marine suscite de plus en plus d'intérêt.

La pisciculture marine française, qui fut pionnière dès 1970 et qui a connu un fort développement jusqu'en 1995, voit, depuis, sa production stagner autour de 6.000 tonnes et rester très inférieure à celle de la pisciculture continentale (35.000 tonnes, essentiellement en production de truites).

Le schéma des structures des exploitations marines des Côtes d'Armor définit les modalités d'exploitation et de gestion du DPM affecté à l'exploitation des cultures marines. Il doit être compatible avec le SMVM. Hors le SMVM approuvé en 2007 apparaît aujourd'hui comme un frein à l'évolution de certaines pratiques.

La Loi Littoral est source de contentieux, c'est un frein au développement des activités d'aquaculture.

Une formation sur l'algoculture vient d'ouvrir à Guingamp.

Perspectives d'évolution

Assurer la pérennité de la filière de production en l'intégrant durablement dans le territoire.

Améliorer la valorisation des produits de la mer en engageant une réflexion sur une labellisation des produits locaux.

Conforter l'émergence de nouveaux ateliers d'expédition afin d'augmenter les ventes sous appellation locale.

Accroître les articulations efficaces entre professionnels et administrations (sur les autorisations d'accès aux sites propices et sur les autorisations d'exploiter).

Engager une procédure de révision du SMVM afin d'intégrer les évolutions des filières et de la réglementation.

Développer une politique d'aide financière à la filière.

FICHE 8

PATRIMOINE BATI ET HISTORIQUE

Description

Quartiers et zones d'intérêt patrimonial : infrastructures portuaires et ouvrages d'accès à la mer (môle, jetée, cale, quai, terre-plein, hangar, chambre froide, criée, zone d'échouage, port à sec, ...)

Terre-pleins d'activité portuaires

Front de port et promenade

Zone artisanale maritime

Port historique de Beauport

Chiffres-clés

Port de Paimpol : label « Port d'Intérêt Patrimonial »

Lavoirs à Pontrieux

Vieux gréements à Paimpol

Musée Milmarin (marine marchande)

Domaine Départemental de la Roche Jagu

Abbaye de Beauport

Acteurs

Association de gestion et de restauration de l'abbaye de Beauport

L'image qui parle

Les Bigoudènes Célestes

Amicale du Port de Loguivy
Milmarin

Constats

Identitaire, l'espace portuaire permet de rassembler et de fédérer tous les publics autour d'un projet d'aménagement. Le patrimoine moins emblématique est sous-valorisé (cabotage du lin).

Il manque d'interactions entre l'OIT et les producteurs aquacoles

Reconnues pour leur patrimoine architectural et leur intérêt touristique, les Petites Cités de Caractère de Bretagne offrent chacune leur personnalité et leur histoire à travers des monuments remarquables : Pontrieux

Une riche histoire maritime : pendant plusieurs siècles, la pêche à la morue a tenu une place prépondérante dans l'économie du littoral breton.

Perspectives d'évolution

Organiser des itinéraires culturels maritimes

Soutenir la démarche de « Ports d'intérêt patrimonial »



FICHE 9 FORMATION PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE

Description

La formation aux métiers « maritimes » intègre non seulement les différentes marines (de commerce, nationale, de pêche, de plaisance...) mais aussi la construction et la réparation navales, les industries nautiques, les énergies marines, les ports, l'action de l'Etat en mer, la gestion du littoral, le tourisme, la recherche, etc. Il ressort de ces différentes approches que les métiers de la mer sont loin de constituer un ensemble homogène et comprennent, au contraire, des composantes très diverses. Ainsi peut-on distinguer en particulier les métiers de navigants et de non-navigants. Ces derniers s'exercent à terre et leur lien avec la mer n'en fait pas nécessairement des métiers spécifiques. Ils s'exercent dans les secteurs de l'industrie, des services, du commerce, de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'administration, etc. En 2009, une étude de l'observatoire de la métallurgie de Bretagne a montré que plus de 300 métiers existent rien qu'au sein des entreprises de la filière navale, dans les domaines de la chaudronnerie, de la soudure, de la charpente, de la tôlerie, de la mécanique, de l'électricité, de l'électronique, de la maintenance, des études et de l'ingénierie, etc.

Chiffres-clés

Sur le territoire de l'agglomération, les établissements ayant des formations en lien avec la mer sont :

En France il existe 12 lycées professionnels maritimes, dont le LPM Pierre Loti à **Paimpol** : 175 élèves en formation initiale en 2016-2017. Il forme au CAP Matelot et Réparation et entretien embarcations de plaisance, BEP Marin de commerce et mécanicien et pêche, au Bac Pro. Conduite et gestion entreprises maritimes (pêche ou commerce), et Electromécanicien marine et Maintenance nautique. Il dispense les différents brevets de capitaine et de mécanicien. A **Ploubazlanec**, le Lycée Kersa La Salle : Bac Pro. Métiers de l'électricité et ses environnements connectés, Année préparatoire à l'Ecole Nationale de la Marine Marchande.

A **Guingamp**, l'UCO : formation licence Pro. Culture et procédés de transformation industriels des macro-algue ; LP Jules Verne : CAP menuiserie, Bac Pro. Métiers de l'électricité et ses environnements connectés, Bac Pro. Chaudronnerie, MC technicien soudage.

L'UCO de Guingamp est partenaire du pôle de compétitivité Valorial (R&D de produits à base d'algues).

Pour les autres formations en Côtes d'Armor: Centre d'activités de plongée de Trébeurden

Les formations en cultures marines sont au LPM de La Rochelle pour le CAP, au LPM de Saint-Malo pour le Bac Pro. et le BTS.

Les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche sont les centres universitaires de Brest, Rennes, Lorient et Nantes.

A ces établissements s'ajoutent le Pôle Mer Bretagne Atlantique (pôle de compétitivité favorisant le développement de projets collaboratifs innovants dans la filière maritime), l'IFREMER et le CEVA entre autres.

Acteurs

CAP Avenir,
Région,
Département,
Lycée professionnel maritime Pierre Loti à Paimpol,

Lycée privé Kersa-La salle à Ploubazlanec,
IFREMER
CEVA,
UCO à Guingamp

Constats

Difficultés d'accès à la formation continue ou aux stages permettant aux marins d'acquérir ou de revalider leurs brevets et certificats maritimes obligatoires.

Absence d'adéquation entre l'offre de formation existante et les demandes des entreprises (exemple : stratifieur, chaudronnier, cultures marines, etc.)

Difficultés de recrutement pour la filière pêche professionnelle.

D'après une étude du CESER en 2015, 73% des jeunes interrogés considèrent ces métiers peu attirants.

La mixité filles-garçons est extrêmement faible dans les lycées professionnels maritimes et les formations, à l'exception des cultures marines.

Perspectives d'évolution

Répondre aux problématiques de formation continue et de mobilité professionnelle des marins.

Améliorer l'attractivité des métiers.

Développer l'égalité homme-femme et la mixité pour casser les stéréotypes, renforcer l'attractivité et moderniser les métiers et les formations.

Anticiper les besoins de formation liés à l'émergence de nouvelles activités : les EMR, faire évoluer les agents de port technique en agents accompagnant le tourisme, faire évoluer les formations sur les métiers de la construction navale et nautique au regard des innovations électroniques ou le composite, les applications autour des drones marins etc. ...



FICHE 10

TRANSPORT MARITIME

Description

Le domaine du transport maritime est composé à 70% par les activités de transport de personnes et de marchandises et à 30% par les activités supports et connexes comme la manutention portuaire par exemple.

Chiffres-clés

En Bretagne, 53% des échanges internationaux de marchandises se font par la mer.

382 000 passagers sur les Vedettes de Bréhat en 2018

Barge de Bréhat (liaison de fret entre le port de Paimpol et l'île de Bréhat) : 3 000T/an

Ports de commerce : Pontrieux (cargaisons de sable et de maerl provenant des sites d'extraction marine, reçoit uniquement des sabliers mais sans activité depuis 2016), l'Arcouest (transport de passagers) et Port-Clos à Bréhat

Acteurs

Département,

Région,

CCI (gestionnaire des ports de commerce et de la zone de carénage à Paimpol),

Barges de Bréhat (liaison de fret),

vedettes de Bréhat,

Passeur du Trieux,

Eulalie,

Dauphin Nautic

Constats

On constate à l'échelle de l'interrégion un développement de navires de transport de marchandises à la voile (alternative décarbonée), cette activité reste une niche car les quantités sont limitées.

Le pescatourisme reste une activité embryonnaire et expérimentale (contraintes réglementaires fortes)

L'activité de promenades en mer est très présente sur le littoral

L'activité d'extraction de granulats marins peut générer localement des tensions, des conflits d'usage avec notamment la pêche professionnelle.

Les ports de commerce sont générateurs de valeur ajoutée mais contraint par le foncier.

Perspectives d'évolution

Dynamisme de la recherche sur le développement d'éco-voiliers neufs : tous les types de navire sont concernés.

Enjeu des innovations réside dans une propulsion propre et économe et une amélioration de conditions de travail.

Fort potentiel de développement du pescatourisme

Développer l'intermodalité dans le transport maritime

Le développement des ports est conditionné par l'amélioration des accès terrestres et la création de plate-formes logistiques déportées offrant de nouvelles possibilités de stockage intermédiaire et de transformation de marchandises.

Définir un positionnement stratégique dans la perspective de grands projets territoriaux comme la construction du champ éolien en baie de Saint-Brieuc.



FICHE 11

ENERGIES MARINES

Description

Avec le parc hydrolien de Paimpol – Bréhat, le parc éolien de la Baie de Saint-Brieuc, les énergies marines renouvelables peuvent donner naissance à une nouvelle filière industrielle sur le territoire. Le secteur présente des perspectives d'emplois qualifiés importantes notamment autour de la maintenance et des services aux opérateurs. A titre d'exemple, Paimpol accueille depuis juin 2015, la société de conseil Plen'R spécialisée dans le conseil et l'assistance technique aux opérateurs.

Chiffres-clés

Potentiel de la zone de Bréhat : 1,8 MW, actuellement une hydrolienne d'1MW immergée par CMN et HydroQuest sur le site.

Dispositif de raccordement au réseau terrestre existant.

Ferme éolienne offshore d'Ailes Marines de 496MW pour 2023 au large de Saint-Brieuc.

Acteurs

EDF

REGION (Groupe de travail EMR de la CRML)

Constructions Mécaniques de Normandie

Plen'R société de conseil

Ailes Marines

Cluster Bretagne Pôle Naval

Constats

Le site de Bréhat est un gisement très localisé et relativement limité.

Une filière dont la maturité technologique reste encore à parfaire, du fait de retour d'expérience insuffisants pour crédibiliser une maîtrise forte de celle-ci.

Acceptation des énergies marines et cohabitation avec les autres activités maritimes sources de tension.

Perspectives d'évolution

Un positionnement compétitif de la filière française qui reste bon relativement aux autres pays, de par notamment la complétude de sa chaîne de sous-traitants et l'avancement des acteurs clés tels les turbiniéristes, les acteurs de la connectique, etc.

Les EMR sont une véritable opportunité pour la diversification de la construction navale, c'est une perspective de développer une nouvelle filière industrielle sur le territoire.

Les résultats des sites d'expérimentation permettront d'améliorer les évaluations environnementales et de faire des recommandations visant à réduire les effets de l'implantation des EMR sur le milieu marin.



FICHE 12

ENVIRONNEMENT

Description

8 sites Eaux de baignades contrôlés par l'ARS
Natura 2000 en mer : 1 zone de protection spéciale et 1 zone spéciale de conservation
9 zones de production conchylicoles (classement sanitaire suivi REMI)
1 Masse d'eau côtières « Paimpol-Perros-Guirec »

1 Masse d'eau de Transition « Le Trieux »
2 Masses d'eau superficielles « Ruisseau de Paimpol et ses affluents » et « Le Quinic et ses affluents »
1 Masse d'eau souterraine Trieux-Leff
Paimpol port de plaisance Pavillon bleu

Chiffres-clés

En 2019, 3 sites de baignade d'excellente qualité, 4 sites de bonne qualité, 1 site de qualité insuffisante.
3 sites de baignade sont concernés par des retards de révision de profil (fin 2017) : Cruckin, La Tossen et Poulafret à Paimpol.

Au dernier classement sanitaire (25/02/2020) : 6 zones conchylicoles A, 3 zones conchylicoles B, tendance générale sur 10 ans à l'amélioration.

Élévation température eau de mer de 0,8 à 1,3° en moyenne au cours des dernières décennies.

Masse d'eau « Le Trieux » en état moyen (prolifération de macro-algues au niveau du Ledano).

L'état écologique des masses d'eau superficielles (2015-2017) montre un déclassement du « Ruisseau de Paimpol et ses affluents » de l'état moyen à l'état médiocre et une amélioration pour « Le Quinic et ses affluents » qui passe de l'état médiocre à l'état moyen.

Acteurs

Communes

ARS

IFREMER

Agglomération

REGION

AELB

PETR Pays de Guingamp

ETAT

Constats

Un programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau depuis 2012 qui porte ses fruits, mais le classement sanitaire de la qualité des eaux reste fragile (Baie de Paimpol et Trieux).

Le SDAGE 2022-2027 est en cours d'élaboration et devra prendre en compte le Plan d'Action pour le Milieu Marin (volet environnemental du DSF).

Les activités ostréicoles doivent faire face à la multiplication des usages du littoral, à la difficulté croissante de maintenir des eaux de qualité, au changement climatique et à la nécessité de préserver la diversité biologique des milieux littoraux et côtiers.

Une frange littorale menacée par le phénomène de biseau salé des aquifères côtiers (intrusion d'eau salée dans un forage public ou privé).

Une augmentation de la prolifération d'algues sur vasières a été observée au niveau du Trieux depuis 2006.

Perspectives d'évolution

S'assurer d'une bonne qualité des eaux de baignade (profils de baignade à mettre à jour).

Poursuivre les actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau de la Baie de Paimpol et du Trieux pour conforter le classement sanitaire des zones A et améliorer le classement sanitaire des zones B.

Etablir les profils de vulnérabilité conchylicoles dans la Baie de Paimpol et l'estuaire du Trieux.

Veiller à la cohérence des documents de planification sur le site Natura 2000 en mer.

Veiller au respect des objectifs du SDAGE et du SAGE ATG.

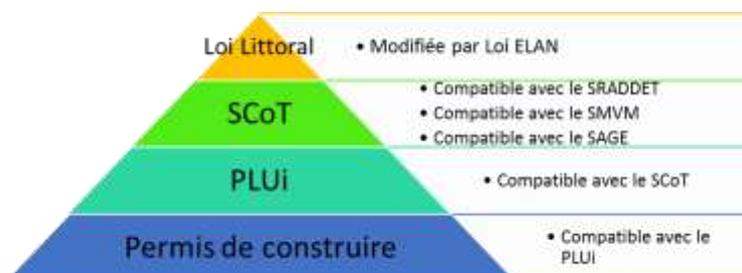
Nécessaire adaptation des espèces marines au réchauffement climatique.

Le schéma des structures des exploitations marines et le SMVM (ou le Chapitre individualisé valant SMVM du SCoT) doivent contribuer à l'atteinte du bon état écologique du milieu marin.

Développer une charte de bonne pratique pour l'organisation d'évènements nautiques

Sensibiliser les pratiquants à la protection du milieu marin

Description



Chiffres-clés

SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) approuvé par décret du 03/12/2007

DOO du SCoT arrêté le 13/12/2019 :

Mettre en cohérence les documents locaux d'urbanisme;

Promouvoir un développement cohérent de l'urbanisation qui prévient la formation d'un front bâti continu le long des côtes et privilégie l'urbanisation en retro-littoral ;

Permettre le maintien et le développement des espaces économiques maritimes ;

Maintenir la relation entre terre et mer, en préservant les espaces naturels, agricoles et les paysages, par le maintien de coupures d'urbanisation de taille suffisante ou significative pour remplir leur fonction ;

Réserver des espaces, à terre, pour les activités liées à la mer ;

Encourager l'amélioration du niveau d'infrastructures ;

Organiser l'accueil de la plaisance.

PLUi : en cours d'élaboration

Acteurs

Etat

Pays de Guingamp

Agglomération

Communes

Constats

Le SMVM du Trégor-Goëlo approuvé en 2007 après une longue période d'élaboration (plus de 15 ans) a établi différentes orientations qui sont appliquées aujourd'hui. Il apparaît néanmoins à ce jour comme un frein aux évolutions de certaines pratiques (absence de concessions ostréicoles disponibles sur l'estran et en eaux profondes, absence de zone dédiée au développement de l'algoculture).

La Loi littoral est source de contentieux et devient, de fait, un frein au développement des activités de pêche et d'aquaculture.

Il manque de zones pour stocker le matériel et de bassins d'oxygénation.

Des conflits d'usage/voisinage entre aquaculture et riverains : dépôts de matériaux sur les bords de mer, habitations utilisées comme lieux de stockage et nuisances sonores.

Perspectives d'évolution

Faire évoluer le SMVM existant ou intégrer un chapitre individualisé valant SMVM dans le SCoT, pour prendre en compte l'évolution des pratiques aquacoles.

Faciliter l'accessibilité au littoral pour les activités maritimes.

Favoriser la structuration de la filière pour répondre aux problèmes d'enclavement géographique et d'infrastructures.

Nécessaire prise en compte des aléas littoraux dans les documents de planification (érosion du trait de côte, submersion marine).



FICHE 14

AGRICULTURE LITTORALE

Description

Dans les Côtes d'Armor, la production de légumes frais est concentrée sur une bande côtière de 40 km de long et de 10 km de large, entre les villes de Plouha et Lannion, c'est une des trois principales zones de production légumière de Bretagne.

La culture de légumes frais et de pommes de terre concerne environ 16.000 hectares, soit près de 4% de la SAU costarmoricaine (2% sur notre agglomération). La production se concentre sur le littoral ouest et place le département aux premiers rangs régionaux pour la production de pommes de terre primeurs, d'haricots à écosser, d'artichauts, de choux-fleurs et de tomates sous serre. L'ensemble légumes frais - pommes de terre représente 20% de la valeur de la production végétale costarmoricaine.

La production de légumes destinés à la transformation reste marginale (2.900 ha) et constitue plutôt un complément de revenu pour les agriculteurs concernés.

Chiffres-clés

130 exploitations légumes frais pour environ 200 exploitations (serres, de plein champs).

Un tissu dense d'exploitations familiales sur le secteur Tréguier-Paimpol (Chou-fleur : 380 producteurs/Tomate : 80 producteurs/Coco de Paimpol : 320 producteurs/Artichauts : 210 producteurs).

Les prélèvements d'eau sur la frange côtière allant de Plouha à Perros-Guirec sont de l'ordre de 1,6 millions de m³ pour l'agriculture (contre 1,3 millions de m³ pour l'alimentation humaine).

Surface serres-verres : 53 hectares

Acteurs

UCPT

Chambre d'agriculture

Agglomération

Pays de Guingamp

SAFER

Constats

Au niveau des exploitations professionnelles, entre 2000 et 2007, la proportion d'exploitants et co-exploitants de 55 ans et plus a augmenté, passant de 13% à 20%, tandis que celle des moins de 35 ans passait de 20 à 10%. Dans les années à venir, l'arrivée à l'âge de la retraite de nombreux agriculteurs devrait offrir des possibilités d'extension mais également d'installation pour de jeunes agriculteurs et entraîner un rajeunissement de la population d'exploitants.

Une inadéquation entre ressource et besoins qui peut être accentuée dans l'espace et dans le temps par une demande forte sur des espaces contraints. C'est le cas sur la frange côtière dont la multiplicité des usages supportés augmente les besoins et les pressions sur le milieu (AEP, maraichage, tourisme...).

A terme, un niveau de ressource potentiellement inférieur avec :

- Le changement climatique et une possible évolution du régime de pluies (allongement des périodes sèches, problème de recharge des nappes...)
- Une possible dégradation de la ressource (pollutions, salinité des nappes côtières s'expliquant par le phénomène de biseau salé)

Perspectives d'évolution

La préservation de la ressource en eau constitue un enjeu prioritaire et réaffirmé dans le projet de SCoT pour 2 raisons principales : il s'agit d'une ressource dont dépendent plusieurs activités économiques identitaires du territoire et vectrices d'emplois (tourisme, ostréiculture, agriculture...)

Garantir la préservation des outils et ressources agricoles en particulier le foncier.

Encourager le développement d'une agriculture favorisant la qualité des milieux naturels et des écosystèmes.

Consolider et développer la sphère productive, particulièrement l'agroalimentaire et l'agriculture :

- En aidant à la mise en relation offre/demande de produits locaux (circuits courts)
- En soutenant le développement d'une production locale à forte identité et forte valeur ajoutée (soutien aux démarches de transformation locale, de valorisation ou de labellisation de produits)
- En faisant évoluer l'aide à l'installation en agriculture de façon à obtenir un effet levier
- En développant et structurant les partenariats avec la chambre d'agriculture et avec d'autres acteurs dans les domaines du foncier, de l'aide au renouvellement des générations, de la diversification, de l'attractivité des métiers... (SAFER, acteurs de l'emploi et de la formation notamment)
- En apportant un soutien à des projets collectifs innovants



FICHE 15 GOUVERNANCE (POLITIQUE MARITIME INTEGREE)

Description

GOUVERNANCE DE L'ETAT

▪ **Directives cadres : Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et Planification des espaces maritimes**

PAMM : Plan d'Action pour le Milieu Marin. Issu de la DCSMM. Volet environnemental du **DSF**.

▪ **SNML** : Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral : décret du 23/02/2017

DSF : Document Stratégique de Façade (Nord-Atlantique-Manche Ouest)

Il comportera une planification spatiale sous la forme d'une carte des vocations des espaces maritimes à l'horizon 2030. Préfets coordonnateurs : Préfet maritime de l'Atlantique et Préfète de la région Pays de la Loire. 4 parties :

- Un diagnostic de l'état de l'environnement littoral marin, des usages en vigueur et des interactions terre-mer (soumis à l'avis du public),
- Des objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques, assortis notamment d'indicateurs (soumis à l'avis du public).
- Un plan d'action (sera élaboré pour 2020)
- Un dispositif de suivi (sera élaboré pour 2021).

▪ **SMVM** : Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Décret ministériel du 03/12/2007. Il définit les différentes orientations et réglementations pour la définition de la vocation des zones de l'espace maritime.

GOUVERNANCE DE LA REGION

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) volet mer et littoral

SRML (Stratégie Régionale Mer et Littoral) : définit un plan d'actions, révisable tous les 5 ans. En cours d'élaboration dans le cadre de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML).

Gestion des Ports décentralisés de commerce et de pêche (Saint-Brieuc)

GOUVERNANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Gestion des Ports décentralisés de commerce et de pêche (DSP par la CCI (Paimpol, Pontrieux, Loguivy, Pors Even, Port Clos et Port de l'Arcouest))

Soutenir les activités littorales et économiques

GOUVERNANCE DU PAYS

S-CoT (chapitre individualisé valant SMVM)

SAGE ATG (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Trégor Goëlo)

GOUVERNANCE DE NOTRE AGGLOMERATION

La mission d'opérateurs et /ou de gestion pour les sites Natura 2000

Aménagement de l'espace communautaire : PLUi

Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (industrielle et portuaire notamment)

Développement du territoire : soutien à la filière agricole, maritime et à leurs entreprises

Protection de la qualité de l'eau et la protection de la ressource en lien avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

GOVERNANCE COMMUNALE

Ports de plaisance

Chiffres-clés

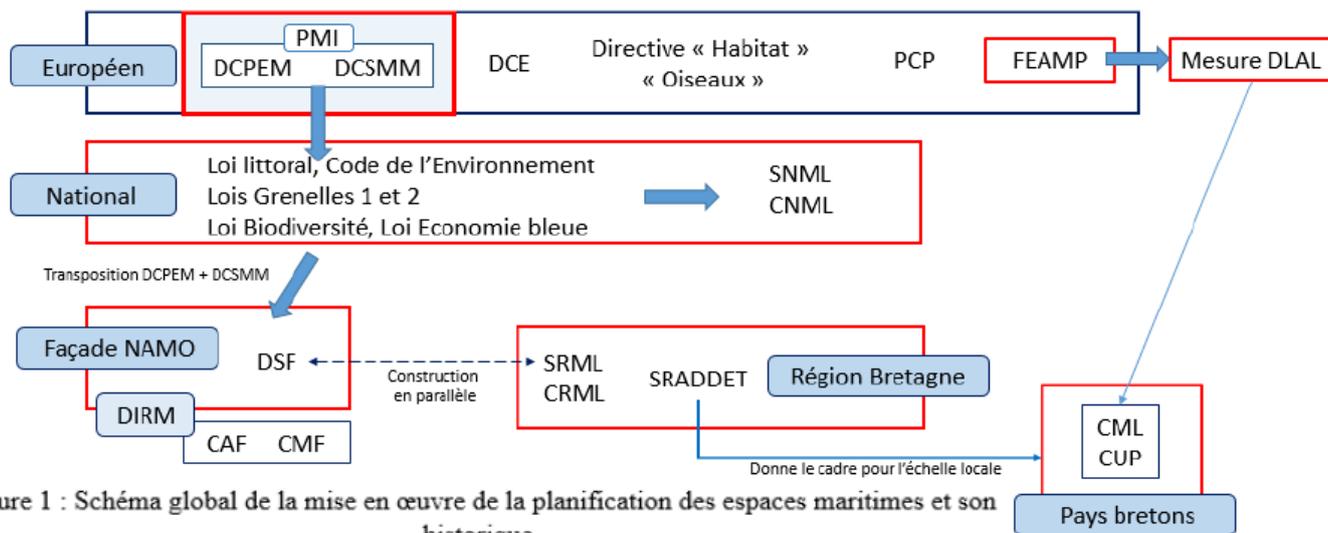


Figure 1 : Schéma global de la mise en œuvre de la planification des espaces maritimes et son historique

Source : Gauthier Laureline. La mise en œuvre de la Planification des espaces maritimes en Région Bretagne. 2017. hal-01882947

Acteurs

CNML : Conseil National de la Mer et des Littoraux
 CMF : Conseil Maritime de Façade
 CRML : Conférence Régionale de la Mer et du Littoral
 Préfets Coordonnateurs (maritime et terrestre)
 Département des Côtes d'Armor

PETR Pays de Guingamp
 Guingamp-Paimpol Agglomération
 Communes littorales et estuariennes

Constats

Approbation du DSF à l'horizon 2021 (les plans, programmes, schémas et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements doivent être compatibles avec le DSF). S'ils sont à terre et ont une influence significative sur le milieu marin, ils doivent les prendre en compte.

La SRML vise à devenir le document de référence et d'action en termes de Politique maritime intégrée en Bretagne. L'interdépendance et la complémentarité à la fois des compétences de l'Etat et des Régions et des différents niveaux d'action publique impliquent que seule une politique intégrée maritime co-construite entre l'Etat et les collectivités territoriales et avec les acteurs, peut réellement être en capacité d'atteindre les objectifs visés.

Perspectives d'évolution

La planification spatiale devra être réalisée en combinant les différentes échelles et les différents outils disponibles, à savoir le DSF, le SRADDET et le volet mer du SCoT.

L'Agglomération doit s'affirmer en tant qu'acteur majeur de la Politique Maritime Intégrée tant au niveau régionale que locale :

- Participer au groupe de travail et commission thématique de la CRML
- Elaborer une stratégie maritime intégrée au niveau de l'agglomération, en cohérence avec les stratégies régionales et nationales

Lancer avec le PETR du Pays de Guingamp la procédure de révision du SCoT pour intégrer le SMVM (Chapitre individualisé valant SMVM = volet Mer).

Lancer ensuite la procédure de révision du PLUi pour intégrer le volet Mer du SCoT

Conclusion

A la suite du diagnostic territorial des acteurs et activités relevant du champ mer et littoral, une stratégie Mer et Littoral de l'agglomération est à définir afin de structurer l'action de l'agglomération sur la thématique Mer et Littoral et d'affirmer le rôle de l'agglomération au sein des différentes gouvernances.

Cette stratégie sera un document d'aide à la décision et à la planification pour répondre aux enjeux à l'horizon 2030 identifiés dans la phase de diagnostic. Outre le besoin de fonder le choix des priorités de son action, cette démarche permet à notre agglomération de s'inscrire dans la démarche du Conseil Régional de Bretagne et de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dans le projet de territoire de l'agglomération, dans le schéma de développement économique et touristique de l'agglomération et d'être une collectivité novatrice et source de singularisation de notre territoire.

Les orientations stratégiques ont été élaborées par un groupe de travail transversal constitué d'élus communautaires. Ce groupe de travail Elus s'est réuni deux fois en 2020 et a défini 6 orientations stratégiques :

- **Participer à la gouvernance de la mer et du littoral**

L'agglomération doit s'affirmer comme acteur local mais aussi à l'échelle régionale, être moteur, force de proposition.

Pour ce faire, elle devra élaborer et mettre en œuvre une stratégie Mer et Littoral et s'intégrer dans les démarches qui définiront la future politique maritime de la région et donc de notre territoire, notamment par le biais de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML).

Plus localement, l'agglomération devra être en mesure de se positionner dans le cadre d'appel à projets sur la filière de déconstruction des navires de plaisance, être un membre actif du comité de pilotage EDF, veiller à maintenir le site d'essai hydrolien et à le faire évoluer vers un site industriel, participer aux réflexions sur la thématique de la gestion des cales et des infrastructures d'accès à l'eau.

- **Contribuer à une meilleure valorisation de l'économie maritime, touristique et sociale de la mer et du littoral**

En cohérence avec le projet de territoire, l'agglomération doit contribuer à la valorisation économique, touristique et sociale des activités locales telles que la plaisance, les activités nautiques, les produits de la mer et le tourisme (patrimoine géologique et naturel du littoral et des estrans, les musées, l'Abbaye de Beauport, la route des falaises).

Dans ce cadre l'agglomération doit veiller à développer des partenariats avec les entreprises agro-alimentaires mais également avec les établissements de formation et à promouvoir les métiers de la mer.

Elle doit également engager une politique de valorisation du foncier et le flécher pour les activités maritimes.

- **Développer une vision prospective et stratégique autour des enjeux de la mer et du littoral**

Une réflexion sur l'économie maritime ne peut se figer dans une analyse de l'existant, elle doit s'inscrire résolument dans la durée et pour cela intégrer une dimension prospective.

L'agglomération doit donc penser cette économie dans une logique dynamique et évolutive, avec une attention particulière portée sur la filière du nautisme, sur la filière des énergies marines renouvelables, sur les infrastructures portuaires et de mise à l'eau et sur la filière de la recherche et du développement.

Elle doit également prendre en compte l'évolution des flux touristiques et leur impact sur notre territoire en terme de circulation notamment.

De plus, un autre enjeu consiste à anticiper les besoins de formation liés à l'émergence de nouvelles activités ou aux évolutions des métiers historiques ou dits traditionnels.

- **Consolider et développer l'économie bleue productive**

De manière transversale, en communiquant davantage sur les métiers de la mer afin de les valoriser, en aidant à la création de zones de travail à terre pour la conchyliculture, en soutenant les innovations, les projets collectifs, les infrastructures pour mieux accompagner les jeunes pêcheurs dans leur installation et en soutenant l'évolution des usages de la plaisance par le biais des infrastructures mais également par la communication touristique.

En promouvant l'émergence de nouvelles filières et en renforçant les secteurs d'activité en devenir : filière biotechnologies marines et algoculture, industrie biochimique et cosmétique.

En considérant l'activité pêche professionnelle comme une activité économique au titre des compétences de l'agglomération au même titre que l'agriculture, l'artisanat, etc. ...

- **Contribuer à la conservation, à la préservation et à la reconquête de la qualité des écosystèmes marins et littoraux**

Les ressources et les espaces maritimes et littoraux étant limités, le maintien des activités existantes et le développement de nouvelles activités et de nouveaux usages obligent à reconquérir et à préserver la qualité des écosystèmes marins et littoraux, en :

- Poursuivant les actions de l'agglomération en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau.
- Poursuivant les actions d'éducation à l'environnement maritime.
- Préservant les terres agricoles littorales de bonne qualité.

- **Construire un aménagement équilibré et solidaire prenant en compte les enjeux de l'interface terre/mer**

Pour conforter et maintenir les activités existantes sur le littoral, il est nécessaire d'engager une politique d'aménagement permettant de planifier les espaces et les activités pour permettre leur développement (la production proche du littoral, la transformation en rétro-littoral afin de laisser des espaces libres pour la production) mais également pour favoriser l'émergence de nouvelles activités, tout en respectant les contraintes environnementales et sociétales.

Dans un second temps, chacune des orientations stratégiques fera l'objet d'une déclinaison en fiches action comprenant une description de l'action, un calendrier de réalisation, un budget et des indicateurs d'évaluation, en partenariat avec les partenaires économiques de l'agglomération (ADIT, CAD 22, chambres consulaires, etc.).

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET REFERENCES DOCUMENTAIRES

Gauthier Laureline. La mise en œuvre de la Planification des espaces maritimes en Région Bretagne. 2017. hal-01882947 - <https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-01882947>

Cheve Julien (2019). Evaluation de la qualité des zones de production conchylicole. Département des Côtes d'Armor. Edition 2019. ODE/LITTORAL/LERBN-19-006. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00500/61204/>

Schröetter J.-M. et Blaise E., (2015) - Atlas des aléas littoraux (Erosion et submersion marine) des départements d'Ille et Vilaine, Côtes d'Armor et du Finistère : Phase 1 – Rapport final – BRGM/RP-65212-FR. <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-65212-FR.pdf>

Boisson A., Lucassou, F. Mouglin, B., Le Gal, X. (2019) – Récolte et analyse des données relatives aux prélèvements d'eau souterraine des irrigants travaillant sur la zone littorale du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo. Conseils et préconisations pour une gestion durable de la ressource (projet ADRESSAGE). Rapport final. BRGM/RP-68709-FR. <http://sigesbre.brgm.fr/Projet-ADRESSAGE-les-prelevements-d-eau-sur-la-frange.html>

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Guingamp – Document d'orientation et d'objectifs (DOO). <https://www.paysdeguingamp.com/scot/arret-du-projet-de-scot-en-comite-syndical/>

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Argoat-Trégor-Goëlo - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable. <https://www.paysdeguingamp.com/download/sage-atg-pagd/>

Synthèse de l'Etude stratégique de la filière hydrolien marin - Réalisée sur la période mai-juin 2018 - Etude réalisée par le cabinet Corporate Value Associates (CVA) pour l'ADEME. <https://www.ademe.fr/etude-strategique-filiere-hydrolien-marin>

Guingamp-Paimpol Agglomération., Document d'Objectifs du site Natura 2000 Trégor-Goëlo FR 5300010 et FR 5310070, 2014. <http://tregor-goelo.n2000.fr/>

Schéma de développement économique – Guingamp-Paimpol Agglomération – 2018

Schéma de développement touristique – Guingamp-Paimpol Agglomération – 2018

SIH – IFREMER Activité des navires de pêche 2017 – quartier maritime de Paimpol, <http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses/Facade-Atlantique/Synthese-par-quartier-region-et-facade2/2017/Bretagne>

DIRM-NAMO monographie maritime, 2014 - <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/monographie-maritime-et-chiffres-cles-2014-a539.html>

DIRM NAMO Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO 2017, <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/synthese-socio-economique-de-la-facade-nord-a1019.html>

Rapport CESER 14/09/2015 « Les formations liées à la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime »
https://mer-littoral.bretagne.bzh/jcms/prod_228286/fr/formation

Le Marin, Hors-Série : « Le guide des métiers de la mer » - 2018

Groupement des Industries de Construction et Activités Navales - GICAN rapport d'activité 2016-2017
<https://gican.asso.fr/Actualite/102/RAPPORT-D-ACTIVITE-DU-GICAN-2016-2017>

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022 », 05 février 2018
https://ceser.bretagne.bzh/jcms/och_366651/fr/les-avis?lg=fr

Rapport CESER Bâtir une stratégie maritime en Bretagne... au fanal de 15 ans d'analyses et de propositions du CESER 1999-2015
https://ceser.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2015-10/ceser_batir_une_strategie_maritime.pdf

La Stratégie Régionale pour la Mer et le Littoral - Pour une transition maritime de la Bretagne

Sites internet :

CRC Bretagne Nord

Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

DIRM-NAMO

Fédération des Industries Nautiques

CAD22

Assises du nautisme et de la plaisance

Fédération des Industries Nautiques,

Nautisme en Bretagne

UCPT (Union des coopératives de Paimpol et de Tréguier) http://www.ucpt-paimpol.fr/chiffres_ucpt

